

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 30 août 2012 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale

NOR : AFSA1230488A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 451 et R. 451-1 ;
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 335-5, L. 335-6 et D. 335-33 à D. 335-37 ;
Vu le code du travail, et notamment les articles L. 900 et L. 900-2 ;
Vu l'arrêté du 11 septembre 2002 modifié relatif à la création d'une commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale ;
Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 modifié portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 30 octobre 2007 modifié portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale est modifié comme suit :

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales des employeurs » :

Les termes : « Mme LAGANDRE (Marie-Laure), titulaire ; M. BOSCH (Sébastien), suppléant. » sont remplacés par les termes : « M. PUIG (José), titulaire ; Mme LAGANDRE (Marie-Laure), suppléante. ».

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 30 août 2012.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE